

RAPPORT DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2025



SOMMAIRE

1. Introduction et résultat de l'exercice.....	Pages 3 - 5
2. La section de fonctionnement	Pages 6 - 11
2.1. Les recettes	
2.1.1. Les recettes fiscales	
2.1.2. Les dotations/compensations/participations	
2.1.3. Les produits des services	
2.1.4. Les autres recettes de fonctionnement	
2.1.5. Les recettes d'ordre	
2.2. Les dépenses	
2.2.1. Les dépenses de gestion	
2.2.2. Les charges financières	
2.2.3. Les autres charges	
2.2.4. Les dépenses d'ordre	
3. La section d'investissement	Pages 16 - 21
3.1. Les recettes	
4.1.1. Les recettes d'équipement	
4.1.2. Les recettes financières	
4.1.3. Les recettes d'ordre	
3.2. Les dépenses	
4.2.1. Les dépenses d'équipement	
4.2.2. Les dépenses financières	
4.2.3. Les dépenses d'ordre	
Conclusion	Page 22

L'année 2024 est marquée par un niveau d'investissement très élevé avec plus de 20,6 M€ de réalisations et des restes engagés de 11,2 M€.

C'est un programme ambitieux dont les échéances arrivent à leur terme :

- L'aménagement de la rue Taillefer et la place de la Clautre a permis d'accueillir son premier marché alimentaire dès le début de l'année 2025 avec la création d'un véritable parcours marchand, avec la mise en valeur du patrimoine historique de la ville ;
- La rénovation de l'école André Boissière a ouvert ses portes début mars et offre aux élèves de Périgueux une structure adaptée à leur besoin (accessibilité, mise aux normes, performance énergétique, requalification des espaces extérieurs avec une cour végétalisée) ;
- La restructuration et l'extension du bâtiment accueillant le Sans Réserve, labélisé Scènes de musiques actuelles, en cours de travaux, permettra d'améliorer le confort du public et de poursuivre les actions engagées par l'association ;
- Enfin, l'achèvement du Parc des sports et de loisirs et du stade d'athlétisme, projet phare de la collectivité qui aura permis une importante remise aux normes des tribunes et des terrains pour une pratique sportive multifonctionnelle destinée à l'ensemble des Périgourains et Périgourdines.

A la clôture des comptes 2024, la situation financière reste maîtrisée.

Les épargnes sont, certes, en retrait par rapport à 2023 ; la capacité d'autofinancement brute s'établit à 5,6 M€ en retrait de 6 % par rapport à 2023, s'expliquant par une progression des charges (+3,45 %) plus rapide que l'inflation tandis que la hausse des produits se calait sur l'indice général des prix à la consommation (+2%).

- Les charges réelles de fonctionnement, bien que contenues sur le plan des charges à caractère général (-0,24%), subissent globalement une hausse de plus de 3% principalement due à l'augmentation des charges de personnel (+4,38% soit plus de 1 M€) et la hausse des taux d'intérêts, à relativiser puisque les charges financières ne représentent que 2,1 % du budget.

Selon la Note de Conjoncture réalisée par la Banque Postale en septembre 2024, les dépenses des communes dans leur ensemble pourraient progresser de 4,4%.

La comparaison de Périgueux avec l'ensemble des communes démontre toutes choses égales par ailleurs, un effort de maîtrise de ses dépenses.

	Périgueux	Ensemble des communes
Dépenses de fonctionnement	+ 3,45 %	+ 4,4 %
Charges à caractère général	- 0,24 %	+ 3,5 %
Dépenses de personnel	+ 4,38 %	+ 4,9 %

- Les recettes de fonctionnement progressent plus faiblement en 2024 contrairement à l'évolution de 2023 qui était de plus de 6 %.

Cette contraction des recettes fiscales s'explique par une revalorisation forfaitaire des bases moins importante qu'en 2023, (+3,9%) et par des droits de mutation peu dynamiques, en baisse de 21,9% par rapport à 2023 qui retrouvent leur niveau d'avant crise Covid.

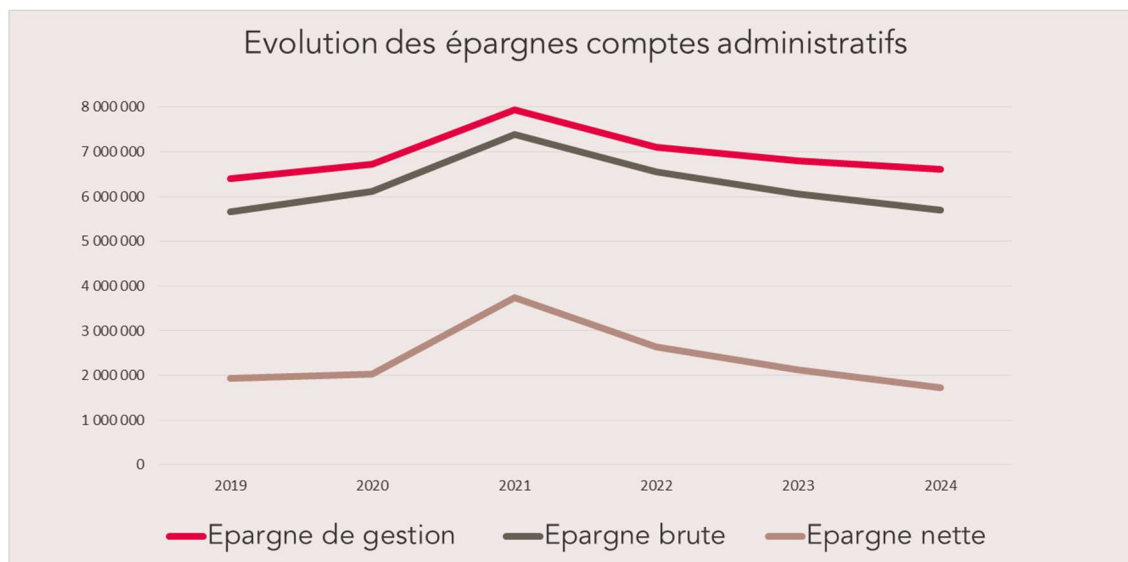
Toutefois, les produits du domaine ont nettement progressé en 2024 sous l'effet de la reprise en régie directe l'activité de restauration collective en année pleine.

	Périgueux	Ensemble des communes
Recettes de fonctionnement	+ 1,94 %	+ 2,5 %
Recettes fiscales	+ 1,9%	+2,0 %

Les épargnes

Le net ralentissement des recettes de fonctionnement n'étant pas compensé par celui des dépenses amène à une dégradation des épargnes, les charges financières en hausse de 160 000 € participant également à ce repli.

	Périgieux	Ensemble des communes
Epargne brute	- 6 %	- 7,6 %



Des investissements pour 20,66 M€

Une forte progression des investissements passant de 8,32M€ en 2023 à plus de 20,6 M€ avec l'aboutissement de certains des grands projets de mandat, montant auquel il faut rajouter 11,17 M€ de restes engagés à reporter sur le budget primitif 2025 engendre de fait un accroissement du stock de dette passant à 35 M€, fin 2024.

Le remboursement en capital de la dette progresse de +0,8 % avec un nouvel emprunt de 7,1 M€.

Ces dépenses ont été financées par un haut niveau de subventions d'équipement et des restes engagés (subventions et emprunt) pour un montant de 14,44 M€.

Le compte administratif 2024 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Il rend compte de la gestion de l'ordonnateur et il est en concordance avec le compte de gestion du comptable public.

1. RESULTAT DE L'EXERCICE

Présentation synthétique des comptes :

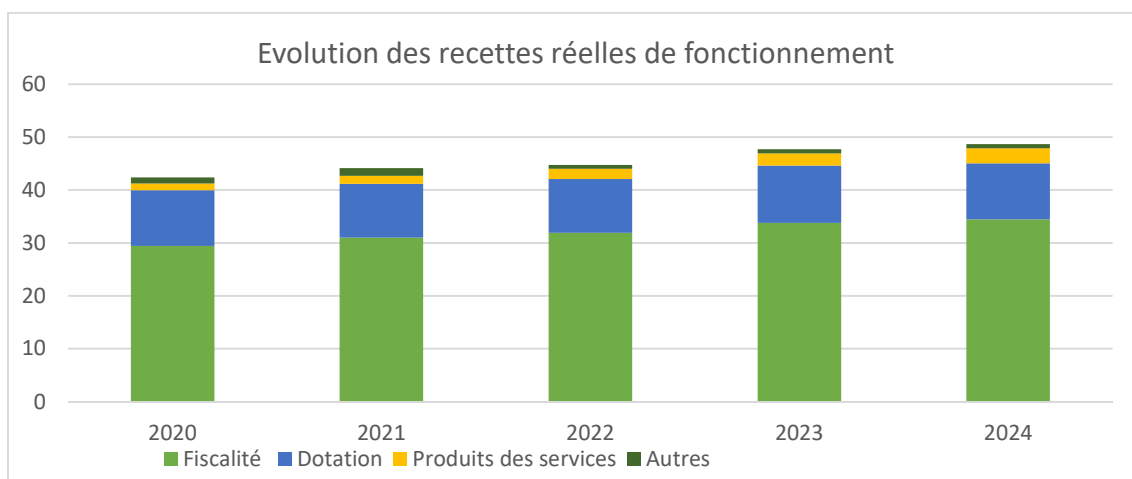
En €	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	46 111 390,35	49 105 935,60
Investissement	26 107 693,13	21 736 314,66
Excédent reporté		1 381 878,68
Déficit reporté	365 933,64	
TOTAL	72 585 017,12	72 224 128,94
Restes à réaliser à reporter	11 171 646,01	14 442 636,12
TOTAL FONCTIONNEMENT	46 111 390,35	50 487 814,28
TOTAL INVESTISSEMENT	37 645 272,78	36 178 950,78
TOTAL CUMULE	83 756 663,13	86 666 765,06

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. LES RECETTES

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	C A 2024	Evolution 2023/2024
Fiscalité	29 410 625,00	30 982 775,58	31 940 066,97	33 787 975,61	34 430 412,18	+ 1,9%
Dotations et participations	10 570 108,30	10 191 859,49	10 174 771,35	10 813 787,87	10 633 758,78	- 1,6 %
Produits des services	1 264 801,98	1 543 209,36	1 885 645,23	2 330 245,50	2 843 868,55	+ 22 %
Atténuation de charges	199 630,27	230 681,47	440 930,87	292 276,63	402 684,40	+ 37,7 %
Autres produits de gestion	214 448,78	198 299,60	254 955,83	242 898,36	250 591,02	+ 3,1%
Recettes exceptionnelles	708 865,00	987 979,03	63 672,32	260 275,06	91 315,93	- 64,9 %
TOTAL	42 368 479,33	44 134 314,49	44 760 042,57	47 727 459,03	48 652 630,86	+ 1,9 %

Hors résultat reporté



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 50 487 814,28 € réparties :

- En opérations réelles pour 48 652 630,86 €,
- En opérations d'ordre pour 453 304,74 €,
- En excédent reporté de 1 381 878,68 €.

Les recettes réelles de fonctionnement

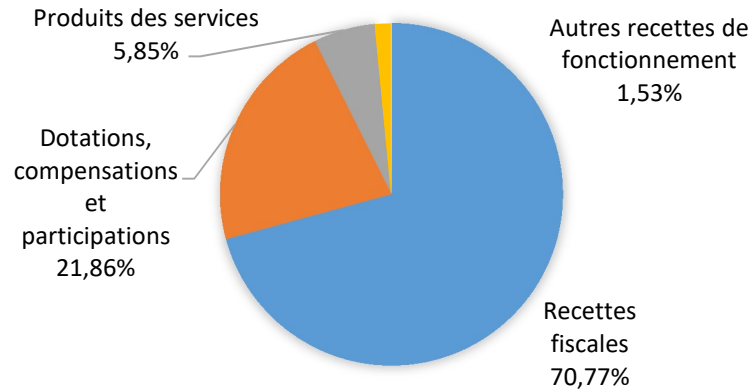
En 2024, les recettes ne progressent que de 1,9 % par rapport à 2023. Cette croissance est principalement obtenue :

- Par celle des recettes fiscales : toutefois, l'évolution de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de taxes foncières est moins marquée (+ 3,9% après 7,1 % en 2023) ;
- Par des redevances des services en hausse et notamment les redevances de la restauration collective en année pleine ;
- Par des participations dynamiques et exceptionnelles.

Elles se composent principalement des éléments suivants :

- Les recettes fiscales ;
- Les dotations, compensations et participations ;
- Les produits des services,

- Les « autres recettes » de fonctionnement.



2.1.1. Les recettes fiscales :

Pour un montant de 34 430 412,18 €, elles représentent 70,76 % des recettes réelles et sont en hausse de 1,9%. Elles sont constituées de la fiscalité locale et les autres impôts et taxes :

- La fiscalité locale comprend depuis la mise en place de la M57 :
 - Les impôts directs locaux,
 - Les droits de mutation à titre onéreux
 - La taxe sur la consommation finale d'électricité
 - Les droits de place,
 - La taxe sur la publicité extérieure.

a) Les impôts directs locaux :

Avec un produit de 27,648 M€, la fiscalité directe représente 80,3 % des recettes fiscales.

Le produit de la fiscalité ménage comprend donc le produit de la TFPB, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et logements vacants (THLV).

En 2024, les bases de taxes foncières de la collectivité ont évolué de 4,07 % pour une revalorisation forfaitaire de 3,9 %, l'effet « nouvelles bases » étant peu dynamique (+0,18%).

Le produit de la THLV et de la THRS diminue de 1,62%.

b) Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : - 21,8 %

Pour la seconde année consécutive, Périgueux n'échappe pas à la baisse du produit des DMTO. Celui-ci s'élève à 1 120 296 € contre 1 434 115,36 en 2023.

c) Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité :

La loi de finances 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité avec effet au 1^{er} janvier 2023 pour les communes.

Le produit de cette taxe reste stable en 2024 pour un montant de 696 037,49 €.

d) Droits de place : 253 614,36 €.

Les recettes des droits de place sont en diminution de 7,3 % s'expliquant notamment par l'obsolescence du matériel de l'aire de stationnement des camping-cars.

e) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure :

La TLPE est stable et s'élève à 118 324,33 €.

- Les autres impôts et taxes :
 - La fiscalité en provenance du Grand Périgueux s'élève à 3 475 692 € pour l'attribution de compensation, en hausse suite au transfert de compétence tourisme et à 521 833 € pour la dotation de solidarité communautaire.

- Le Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales : 524 697 €
Le territoire du Grand Périgueux est éligible à ce fonds, classé 348^{ème} sur 1247 territoires éligibles en 2024 (362^{ème} rang en 2023).
Le fonds perçu en 2024 s'élève à 2 856 461 € et est en recul de 2% soit une perte de 63 322 €. Il est réparti pour 1 285 407 € pour le Grand Périgueux et 1 571 054 pour l'ensemble des communes adhérentes.
- Le Fonds National des Garanties Individuelles des Ressources (FNGIR) reste stable à e 14 216 €.

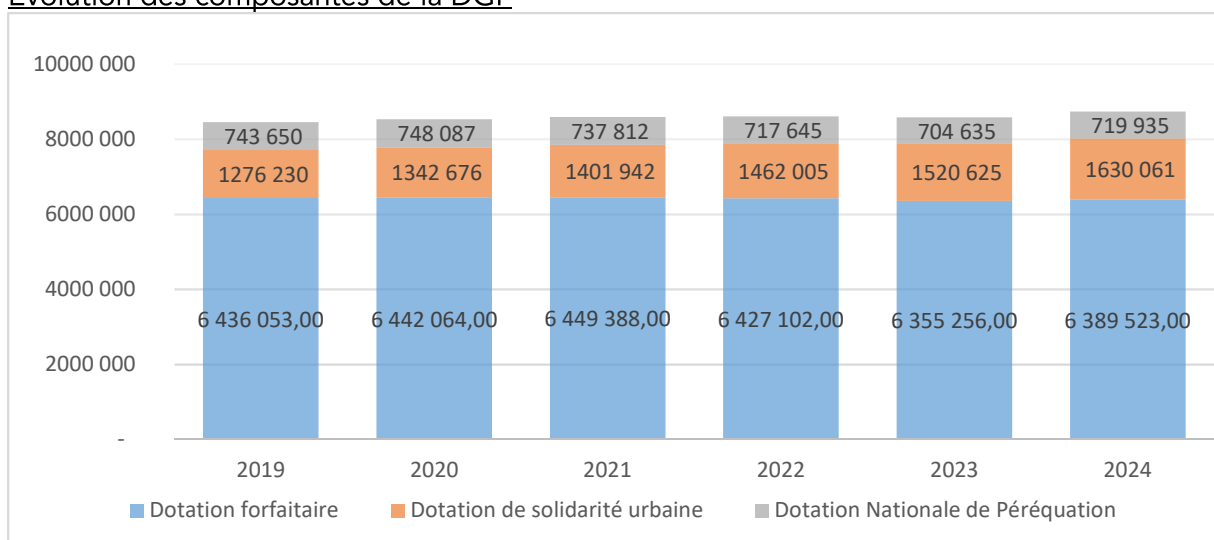
2.1.2. Dotations, compensations fiscales et participations :

Le montant de ces recettes s'établit à 10 633 758,78 € contre 10 813 787,87 € en 2023, soit une baisse de 1,66%.

a) Dotations : 8 988 928,27 € €

Le total des dotations (forfaitaire, solidarité urbaine, péréquation, dotations de décentralisation et de recensement, FCTVA, titres sécurisés) est en hausse de 1,7 %.

Evolution des composantes de la DGF



✓ Dotation Forfaitaire : 6 389 523 €

Cette dotation est en hausse de 34 267 € s'expliquant par un gain de population en 2024 (+238 habitants).

✓ Dotation Nationale de Péréquation : 719 935 €

L'enveloppe nationale de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) ne bénéficie pas, contrairement à la DSU et la DSR, d'abondement particulier au titre de l'année 2024 mais sert de variable d'ajustement (+2,17%).

✓ Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) :

En 2024, la commune a perçu 1 630 061 € contre 1 520 625 € en 2023, soit une évolution de + 7,2 %.

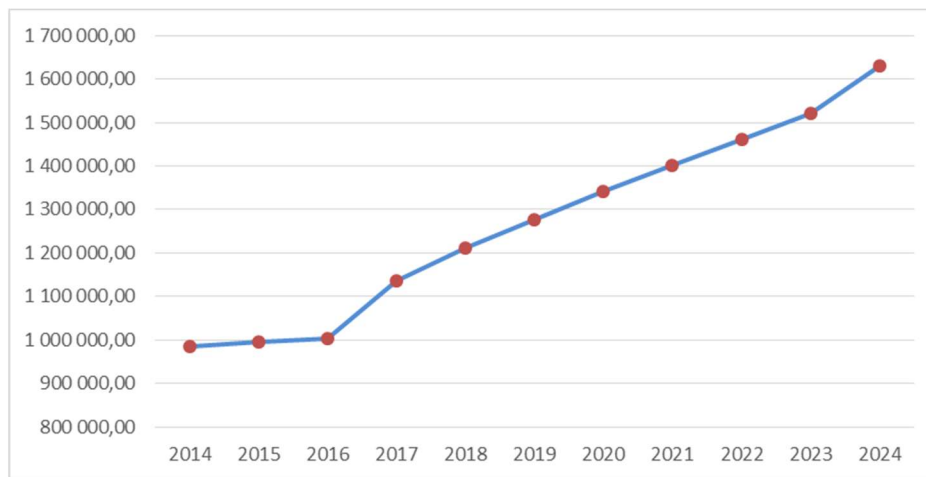
La loi de finances 2024 a abondé l'enveloppe de DSU de + 140 millions d'€. Périgueux, éligible à cette dotation, a pu bénéficier de cette augmentation.

La dotation est attribuée en fonction des critères de richesse et notamment en fonction du revenu par habitant.

En 2024, le revenu par habitant de la commune s'élève à 14 597,48 €, en légère augmentation par rapport à celui de 2023 (13 819,42 €) mais reste quand même largement inférieur au revenu moyen de la strate fixé à 17 784,01 €.

La ville de Périgueux est classée au 354^{ème} rang (369 en 2023) sur 715 villes éligibles à cette dotation.

Evolution de cette dotation :



✓ **Autres dotations: pour un montant total de 249 409,27 €**

- La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) a pour vocation de compenser les charges résultant des transferts de compétence de l'Etat aux collectivités locales, notamment en matière d'hygiène et de santé publique. Son montant est fixé, comme chaque année, à 180 948 € ;
- Dotation de recensement : 6 038 € ;
- La Dotation de titres sécurisés est versée aux communes équipées de stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes d'identité. Elle s'élève à 48 657 € ;
- Le FCTVA pour les travaux d'entretien des bâtiments publics et de la voirie : 13 766,27 €.

b) Compensations :

Les allocations compensatrices ne concernent que la taxe foncière sur les propriétés bâties.
Compensations :

- au titre de personnes de condition modeste,
 - de l'abattement de 30% dans les quartiers prioritaires de la ville et sous réserve de la signature d'un contrat de ville,
 - de l'abattement de 50% de la valeur locative des locaux industriels.
- Le montant total des compensations s'élève à 385 977 €.

c) Participations :

Elles s'élèvent à 1 173 733,51 € et se répartissent selon les partenaires financiers suivants :

✓ **Etat : 266 844,64 €** : comprenant principalement :

- Le fonds d'amorçage relatif aux rythmes scolaires pour 79 150 €,
- Participation au fonctionnement de la structure France Services : 55 000 €,
- Le remboursement des emplois d'avenir : 24 083,18 €,
- Financement d'un poste de conseiller numérique : 20 000 €,
- Une subvention pour l'organisation de colonies apprenantes : 12 180 €,
- La participation à l'échange dématérialisé des données d'état civil : 10 390 €.

✓ **Région : 45 500 €**

- Les actions de Ville d'Art et d'Histoire : 15 000 €,
- 10 500 € pour l'organisation du Festival du Livre Gourmand et 20 000 € pour Périméuh.

✓ **Département : 65 120 €**

- 30 000 € de partenariat pour l'organisation du Festival du Livre Gourmand et 10 000 € pour Périméuh,
- 24 620 € : mise à disposition des gymnases aux collèges,

✓ **CCAS : 14 984,50 €** : reversement de la subvention au titre du Programme de Réussite Educative.

✓ **Autres organismes :**

Les participations diverses s'élèvent à 800 530,19 €.

Les principaux financeurs sont :

- La Caisse d'Allocations Familiales pour 679 618,93 € et la Mutualité Sociale Agricole pour 6 738,074 € :
 - le contrat territorial global,
 - les prestations familles et fonctionnement pour le Centre Social du Gour de l'Arche,
 - les prestations pour l'espace de vie social à Clos Chassaing,
 - l'accompagnement scolaire,
 - les activités périscolaires.
- La Fédération des centres sociaux : 7 500 € ;
- L'agence Nationale de l'Habitat pour le poste de chef de projet Actions Cœur de ville : 28 628 € ;
- Mécénat Festival du Livre : 20 000 € et Périmeuh : 30 000 €.

2.1.3. Les produits des services :

Les produits des services s'élèvent à 2 843 868,55 € contre 2 330 245,50 € en 2023.

Ce poste enregistre une hausse de 22 %, hausse notamment liée à la reprise en régie de la restauration collective en année pleine.

Les produits des services comprennent également la refacturation des agents mis à disposition des différentes associations (Odysée, Sans Réserve, Périgueux Basket, l'Amicale, l'Arche...). Pour 2024, le montant facturé s'élève à 359 612,26 €.

Sans compter cette refacturation, les recettes s'élèvent à 2 484 256,29 € soit + 25,5 %.

Celles-ci comprennent principalement :

- Redevances périscolaires et de restauration scolaire : 783 384,32 €.
- Forfait post stationnement (FPS) : 304 181,57 €, en baisse de 13,8 %.
- Redevances des services culturels : 280 464,30 contre 363 192,40 € en 2023.

La mutualisation du conservatoire de musique au département traduit la perte de recettes entre 2023 et 2024.

- Redevances d'occupation du domaine public : 219 901,08 €.
- Produits des concessions : 104 426,30 €.
- Droits de stationnement : Montant de 74 249,92 € correspondant à la collecte du stationnement payant sur voirie effectuée par le délégataire Indigo (régisseur pour le compte de la commune) et reversée à la société dans le cadre de la délégation de service public (contrepartie en dépenses de fonctionnement).

- Autres ventes de produits :

- Boutique Vésunna : 62 887,94 € ;
- Recettes du Festival du Livre et de Périmeuh : 61 241 € ;
- Entrées de la patinoire : 28 567 €
- Diverses régies : 28 760,54 €.

2.1.4. Les autres recettes de fonctionnement :

✓ **Atténuation de charges : 402 684,40 €.**

Il s'agit principalement de remboursement de salaires (accidents du travail, indemnités journalières) pour 302 905,45 € de remboursement de charges patronales pour détachement (20 127,24 €) et de la variation de stocks de la boutique Vésunna pour 79 651,71 €.

✓ **Autres Produits de gestion courante : 250 291,02 €**

Ils comprennent :

- Les revenus des immeubles, les locations de chalets (village de Noël et un été sur les quais) et les locations de salles : 170 484,19 €,

- Les charges locatives et remboursements d'assurances pour divers sinistres : 79 542,33 €.

✓ **Produits spécifiques : 88 159,09 €**

Ce compte regroupe :

- Le produit des ventes de matériel pour 30 982,44 € ;
- Des annulations de mandats pour 57 176,65 € (remboursement trop perçu sur les consommations énergétiques).

✓ **Produits financiers : 3 156,84 €.**

2.1.4. Les recettes d'ordre :

Les opérations d'ordre sont inscrites pour 453 304,74 € (Travaux en régie, moins-value, amortissements de subventions d'équipement).

Le résultat de fonctionnement reporté : Ce montant représente le solde d'exécution après affectation de crédits en couverture des besoins à la section d'investissement.

Il est de 1 381 878,68 €.

RECAPITULATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FISCALES	34 430 412,18 €
DOTATIONS COMPENSATIONS	10 633 758,78 €
PRODUIT DES SERVICES	2 843 868,55 €
AUTRES RECETTES	744 591,35 €
OPERATIONS ORDRE	453 304,74 €
REPORT RESULTAT FONCTIONNEMENT	1 381 878,68 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	50 487 814,28 €

2.2. LES DEPENSES :

Les dépenses totales de fonctionnement 2024 s'élèvent à 46 111 390,35 € contre 44 144 861,05 € en 2023 et se répartissent :

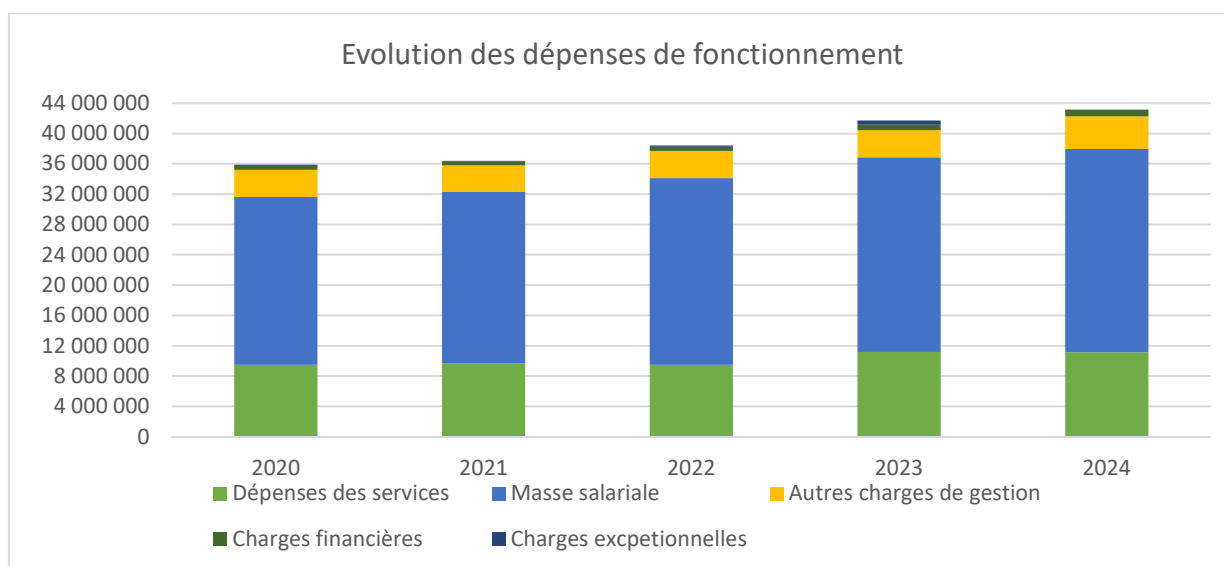
- En opérations réelles pour 43 220 812,93 € dont 1 457 376,37 € de charges rattachées.
Les charges rattachées consistent à affecter les dépenses, dont le service a été fait, à l'exercice comptable 2023 alors que les factures ne sont pas parvenues à la clôture des comptes.

- En opérations d'ordre pour 2 890 577,42 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement restent maîtrisées avec une hausse de seulement 3,45 %.

Les dépenses réelles comprennent les dépenses de gestion, les charges financières et les charges exceptionnelles.

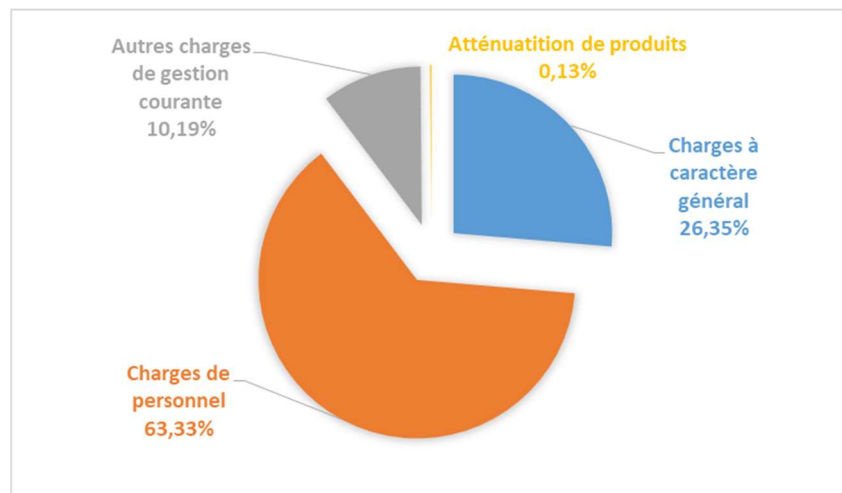
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution
Charges à caractère général	9 503 949,64	9 723 529,00	9 488 664,78	11 173 481 ,31	11 146 344,65	- 0,24 %
Charges de personnel	22 098 860,97	22 615 751,52	24 634 049,22	25 666 467,80	26 790 861,52	+ 4,37 %
Atténuation de produits	28 563,00	0	91 157,00	49 106,00	55 528	+ 13,07 %
Autres charges de gestion courante	3 628 180,10	3 461 876,83	3 589 014,76	3 585 455,84	4 311 018	+ 20,25 %
Charges financières	618 658,06	540 501,91	551 503,45	741 432,85	904 220,26	+ 21,95 %
Charges exceptionnelles	10 345,66	5 110,15	45 840,09	554 513,23	9 243,50	- 98,3 %
Provisions	0	0	104 661,83	8 826,22	3 597,00	- 59,2 %
TOTAL	35 888 557,43	36 346 769,41	38 504 891,13	41 779 283,25	43 220 812,93	+ 3,45 %



2.2.1. Les dépenses de gestion (hors intérêts de la dette)

Les dépenses de gestion, constituées des charges de personnel, des subventions et participations ainsi que des charges à caractère général, se chiffrent à 42 303 752,17 € et enregistrent une hausse de 4,5 %.

Structure des dépenses



a) Charges à caractère général : 11 146 344,65 €

Afin de maîtriser l'évolution de ce poste, un plan d'économie a été instauré en cours d'année et a permis ainsi de réduire les dépenses de - 0,24 %.

Les dépenses d'énergie représentant environ ¼ des charges diminuent de 0,85%.

Toutefois, certaines dépenses sont toujours impactées par la poursuite de la poussée inflationniste, certes en ralentissement mais néanmoins toujours présente en 2024 avec des conséquences haussières sur les postes de denrées alimentaires, sur les marchés de fournitures et de prestations...

Les contrats d'assurance subissent également une forte hausse passant de 278 000 € en 2023 à 316 000 € en 2024.

Les dépenses de transports collectifs (déplacement des enfants de l'école Boissière sur le site de Borie Bru) et de locations mobilières (installation de bungalows au stade municipal pendant la durée des travaux) sont toujours présentes dans le budget 2024, en année pleine.

b) Atténuation de produits : remboursement au Trésor Public de la taxe d'habitation sur les logements vacants perçue à tort suite à des demandes d'exonérations. Montant de 55 528 €.

c) Charges de personnel :

Les dépenses brutes de masse salariale s'élèvent à 26 790 862 € soit une évolution de + 4,4%.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CA	22 618 121	22 324 060	22 483 096	22 098 861	22 615 752	24 634 049	25 666 468	26 790 862
variation	+ 0,57	- 1,3 %	+ 0,7%	- 1,71 %	+ 2,34%	+ 8,9 %	+ 4,2 %	+ 4,4 %

Cette évolution de +1,124 M€ s'explique par

⇒ des mesures propres à la collectivité :

- l'intégration des agents de la restauration en année pleine pour 997 000 €,
- le Glissement Vieillesse Technicité pour + 139 000 €,
- la poursuite du plan de dépréciation pour 56 000 €,
- la mutualisation du conservatoire de musique avec celui à rayonnement départemental générant une économie de masse salariale de 340 000 € pour 4 mois,

⇒ Et par des décisions gouvernementales :

- l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023 : + 190 000 €,
- l'attribution de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 : + 285 000 €.

Mouvements des personnes titulaires en 2024

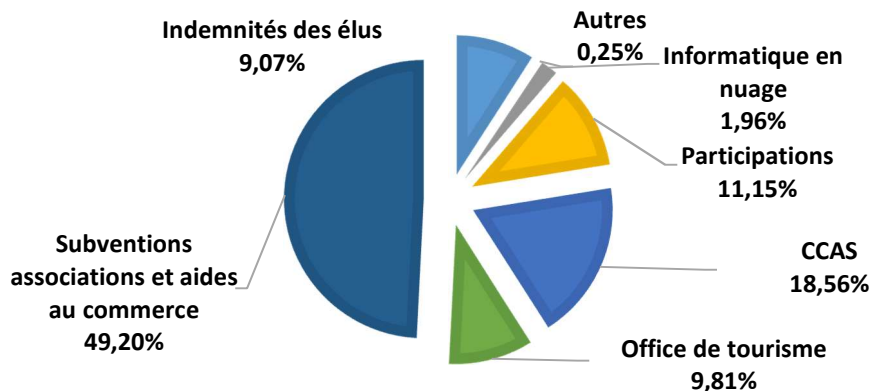
Motif	Arrivée	Départ
Retraite		13
Mutation	14	2
Disponibilité convenances personnelles		3
Intégration directe	1	
Recrutements par concours	0	
Démission		1
Détachement	1	3
Licenciement pour inaptitude physique		2
Décès		1
Total	16	25

Comparatif des effectifs

EMPLOI	STATUT	2021		2022		2023		2024	
		Effectifs physiques au 31/12	ETP	Effectifs physiques au 31/12	ETP	Effectifs physiques au 31/12	ETP	Effectifs physiques au 31/12	ETP
Permanent	Titulaire	427	421,91	421	418,38	407	404,42	387	384,81
	Stagiaire	10	10	12	12	8	8	11	11
	CDI	62	35,07	59	37,22	91	64,79	86	65,14
	CDD	77	73,14	83	80,45	85	82,13	103	92,25
Ss-total Permanent		576	540,12	575	548,05	591	559,34	587	553,2
Non permanent	Surnombre	1	1	0	0	0	0	0	0
	Collab. Cabinet	3	3	3	2,9	3	2,9	3	2,9
	CDD	80	30,59	91	33,48	90	35,61	77	29,83
	Contrats aidés (PEC, adulte relais)	3	3	1	1	2	2	1	1
	Apprenti	2	2	2	2	9	9	6	6
	Ss-total Non permanent	89	39,59	97	39,38	104	49,51	87	39,73
TOTAL		665	579,71	672	587,43	695	608,85	674	592,93
				+7		+23		-21	

d) Autres charges de gestion courante : (contingents et subventions versés) : 4 311 018 €

Ce poste est en augmentation s'expliquant par le changement de nomenclature (M57) au 1^{er} janvier 2024, avec notamment la subvention d'équilibre à l'office de tourisme inscrite en subvention.



Ce poste comprend :

- Les subventions attribuées aux associations (2 043 812,26 €), les aides au commerce dont les indemnités pour travaux (77 115,82 €) et la dotation allouée au Centre Communal d'Action Sociale (800 000 €) ;
- la subvention pour le fonctionnement de l'office de tourisme Destination Périgieux : 423 000 € ;
- Diverses participations :
 - Forfait pour le fonctionnement des écoles privées et la Calendreta : 319 676 € ;
 - Participation à la mutualisation des conservatoires : 50 845 € (la cotisation 2024 pour 79 667 € étant imputée en charges à caractère général) ;
 - Délégation de fourrière à la Société Protectrice des Animaux : 31 061 € ;
 - Participation de 17 280 € dans le cadre d'une convention avec Ciné Cinéma ;
 - Suivi de l'animation du programme Amélia : 23 492,69 € ;
 - Passeport culture : 21 144,52 € ;
 - Aide à l'achat de pièges à moustiques : 1 949,55 €.
 - Formation et indemnités des élus : 391 071,26 € ;
 - Informatique en nuage pour 84 633,44 €.

2.2.2. Les charges financières :

Elles s'élèvent à 904 220,26 € contre 741 432,85 € en 2023 et ne représentent que 2,09 %.

Les intérêts de la dette marquent de nouveau une nette progression, conséquence de la hausse des taux d'intérêt entamée en 2022 et l'augmentation du stock de dette.

2.2.3. Les autres charges spécifiques et provisions

Suite au passage en M57, ce poste ne comprend plus que les annulations de titres sur exercices antérieurs (9 243,50 €) et les dotations aux provisions pour 3 597 €.

2.2.4. Les dépenses d'ordre :

Pour un montant total de 2 890 577,42 €, les opérations d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements et aux plus ou moins-values des sorties de l'actif.

RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE GESTION :	42 303 752,17 €
CHARGES FINANCIERES :	904 220,26 €
AUTRES DEPENSES :	12 840,50 €
DEPENSES D'ORDRE :	2 890 577,42 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	46 111 390,35 €

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. LES DEPENSES :

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 26 473 626,77 € contre 20 396 565,51 € en 2023 avec des restes engagés à reporter pour 11 171 616,01 €.

L'année 2024 marque la poursuite des réalisations des grands projets de mandat.

3.1.1. Les dépenses d'équipement :

Il s'agit d'opérations réelles regroupant les immobilisations incorporelles (études, logiciels) et corporelles (acquisitions), les immobilisations en cours (travaux) et les subventions d'équipement.

Elles s'élèvent à 20 664 595,44 €.

Les dépenses d'équipement (hors remboursement de la dette) enregistrent une forte hausse pour la 4^{ème} année consécutive du mandat ; celle-ci représente plus 148 % par rapport à 2023.

Les crédits budgétaires 2024 (nouvelles dépenses et reports) étaient conséquents : 33 453 385,51 €.

Le taux de réalisation s'établit à 62 % d'où des engagements reportés élevés (11,171 M€).

Les dépenses d'équipement se décomposent ainsi :

a) Immobilisations incorporelles : Logiciels et frais d'études pour 141 869,66 €.

- Les logiciels et licences pour 62 981 € :
 - Licences serveur : 21 672 €,
 - Billetterie des musées : 14 442 €,
 - Facturation animations périscolaires et restauration collective : 8 939,34 €,
 - Logiciel de gestion des droits de places : 5 220€.
- Les frais d'études pour 78 888,66 € :
 - Réhabilitation du Sans Réserve : 24 961,28 €,
 - Diagnostic pour les réserves externalisées : 17 267,40 €,
 - Pont Moulin du Rousseau : 15 706,55 €,
 - Etudes économie d'énergie au gymnase Bertran de Born : 5 356,80 €.

Des restes engagés pour 180 239,97 €.

b) Subventions d'équipement versées pour 942 084,84 €.

Ce compte retrace principalement les subventions versées à :

- Des personnes de droit privé dans le cadre du programme Amélia 2 pour 201 877,78 € ;
- Périgord Habitat : 388 174,63 € ;
- Au Grand Périgueux : 103 052,42 € de participation pour les travaux de la rue Denis Papin et 103 641 € d'attribution de compensation annuelle (traitement des eaux pluviales) ;
- Subvention d'équipement pour l'association Sans Réserve : 45 000 € ;
- Aides au commerce : 82 339 €.

Des restes engagés pour 797 988,28 €.

c) Immobilisations corporelles : terrains, matériels et mobilier pour 2 037 166,67 €.

Principales opérations :

- Acquisition immobilières pour 799 859,32 € (parcelles rue Font Laurière et rue Claude Bernard, immeuble Porte de Mars et préemption rue nouvelle du port).

- Entretien du patrimoine : 153 134,68 €.
- Installations de voirie : 212 575,15 € (achat de mobilier urbain, de peinture pour la signalisation horizontale, de matériel pour la signalisation lumineuse et verticale) ;
- Autres matériels et outillage : 32 083,20 €.
- Matériel de transport : 103 434,14 € :
 - Renouvellement du parc autos avec l'achat d'une nacelle (45 000€) et d'un véhicule pour la police municipale (32 016,40€),
 - Réparations sur véhicules.
- Matériel de bureau et informatique : 252 105,82 €
 - Remplacement du matériel dans les écoles, renouvellement de PC, imprimantes, copieurs, plan sécurité, wifi, infrastructure parc des sports.
- Mobilier : 93 521,92 € € dont principalement :
 - Ecoles : 43 543,59 €,
 - Equipement des services : 38 990,89 € dont 14 488,53 € d'aménagement de postes au travail.
- Autres : 314 671,22 € dont principalement :
 - Renouvellement du matériel de la cuisine centrale : 81 010,20 €,
 - Relevage de l'orgue de la Cité : 54 360 €,
 - Renouvellement de matériel pour les animations (stands, praticables, matériel de sonorisation, toilettes sèches...) : 44 875,84 €,
 - Matériel scénique du théâtre : 41 482,80 €,
 - Budget participatif : 24 028,03 €,
 - Théâtralisation en centre-ville : 21 653,99 €,
 - Service des sports : 7 242,90 €.

Des restes engagés à hauteur de 484 980,17 €.

d) Immobilisations en cours (travaux) : 17 543 474,27 €

Principales opérations :

- **Aménagements de terrains** : 27 402,34 € dont la réfection de 4 courts de tennis.

- **Constructions pour 12 098 829,08 €**

Principalement :

✓ Entretien du patrimoine pour 164 743,70 €.

✓ Education :

- Rénovation de l'école André Boissière : 2 481 188,56 €,
- Réhabilitation de l'école du Gour de l'Arche : 436 684,75 €,
- Travaux annuels dans les écoles : 95 169,17 €.

✓ Culture :

- Extension du Sans Réserve : 790 934,17 €.

✓ Sports :

- Parc des sports et de loisirs : 7 283 927,55 €,
- Stade d'athlétisme : 726 626,71 €,
- Fin des travaux du pôle socio-culturel et sportif de Clos Chassaing : 115 396,67 €.

- Installations, matériel et outillage techniques pour 4 671 194,09 €

Principalement :

- Aménagement Taillefer Clautre : 2 544 616,45 €,
- Réfection de rues : 934 448,46 € (rues Claude Bernard et Emile Lafont, bd Bertran de Born, Francheville et rue de la cité..),
- Aménagement pour le BHNS : 428 627,01 €,
- Installation de Points d'Apports Volontaires (PAV) : 354 183,75 €,
- Opération « un jour, un arbre » : 258 811,63 €,
- Signalisation marquage au sol et zones bleues : 38 388,42 €.

- travaux de restauration pour 11 275,20 € (MAAP et Vésunna).

- avances forfaitaires sur commandes : 734 773,56 €

Des reports pour 9 675 762,59 €.

3.1.2. Les dépenses financières : 4 000 215,36 €

- Remboursement du capital de la dette : 3 967 540,91 €,
- Reversement de la taxe d'aménagement perçue sur le quartier d'affaires au Grand Périgueux selon convention : 32 674,45 €.

3.1.3. Les dépenses d'ordre:

Les opérations entre sections pour 1 442 882,33 € : sorties de biens de l'actif, des moins-values constatées suite à des ventes, amortissements des subventions reçues, intégration des travaux en régie et avances forfaitaires pour travaux.

RECAPITULATIF DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

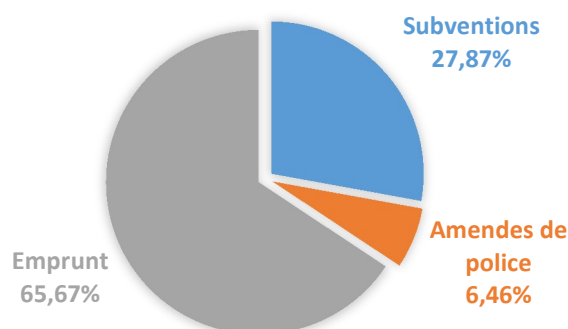
DEPENSES EQUIPEMENT	20 664 595,44 €
DEPENSES FINANCIERES	4 000 215,36 €
DEPENSES D'ORDRE	1 442 882,33 €
RESTE A REALISER à reporter en 2025	11 171 646,01 €
SOLDE D'EXECUTION REPORTE	365 933,64 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	37 645 272,78 €

3.2. LES RECETTES :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 11 932 892,50 € contre 11 087 720,46 € en 2023, les opérations d'ordre à 3 880 155,01 €, l'excédent de fonctionnement capitalisé à 5 923 267,15 € et les restes engagés à 14 442 636,12 €.

3.2.1. Les recettes d'équipement :

Le montant total des recettes d'équipement est de 10 811 141,18 € et se répartissent ainsi :



a) **Subventions d'investissement** : 3 012 938,18 €.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Subventions	1 406 997,04	2 378 686,72	1 165 314,19	1 087 547	3 012 938,18

Celles-ci ont été attribuées principalement par l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le département à travers différents dispositifs (contrat plan Etat-Région, dotation de soutien, fonds vert...). Le détail ci-dessous ne dresse que les versements encaissés au vu des mandatements réalisés en 2024 et non les montants attribués.

- Parc des sports et de loisirs : 1 618 400 € ;
- Extension du Sans Réserve : 416 200 € ;
- Réhabilitation école Boissière : 238 500 € ;
- 1 jour, 1 arbre : 185 457,50 € ;
- Stade d'athlétisme : 183 000 € ;
- Réaménagement Taillefer-Clautre : 49 311,28 € ;
- Diverses opérations (Ad'ap, rénovation éclairage public, FISAC, territoires innovants seniors, adaptation de postes au travail, « notre école, faisons la ensemble » ...) : 322 069,40 €.

Les restes engagés en subventions s'élèvent à 5 542 636,12 €.

b) **Amendes de police** : 698 203 €.

L'augmentation du produit s'explique par la forte hausse du nombre de PV et par celle de la valeur du point.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total des amendes	30 102	27 188	15 655	11 980	7 014	9 705	14 044
Valeur du point	24,8697	20,6353	47,3876	24,2522	45,4394	45,6345	49,7454
Produit encaissé	748 628	561 032	741 947	290 541	318 712	442 883	698 203

c) Emprunt : 7 100 000 €.

L'emprunt vient compléter le financement des investissements.

La collectivité a attendu la baisse des taux annoncée par la Banque Centrale en juin et à l'été avant de lancer sa consultation bancaire en septembre. De ce fait, elle a pu bénéficier de taux fixes attractifs.

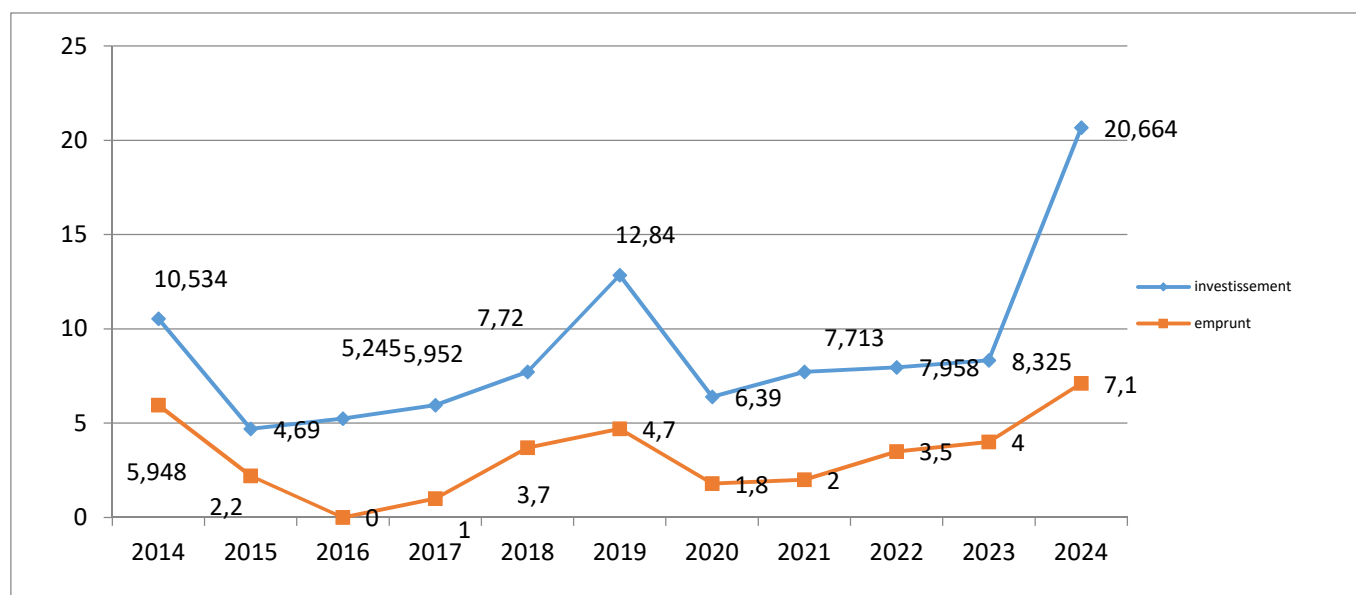
Stratégie d'emprunt :

Les principales caractéristiques de la consultation portaient sur 15 M€ en taux fixe ou variable, sur 15 ou 20 ans. Six établissements bancaires ont répondu favorablement à cette consultation.

Le choix s'est porté sur l'offre du Crédit Coopératif qui a pu répondre sur 5 M€ sur un taux fixe négocié à 3,32% sur 20 ans et sur celle de la Banque Postale sur 10 M€ à taux fixe également à 3,35% sur 20 ans avec une phase de mobilisation de 6 mois.

L'emprunt contracté auprès de la Banque Postale a fait l'objet d'un engagement reporté pour 8,9 M€, la collectivité n'ayant pas besoin des fonds immédiatement. Pour rappel, les engagements reportés en dépenses s'élèvent à 11M€.

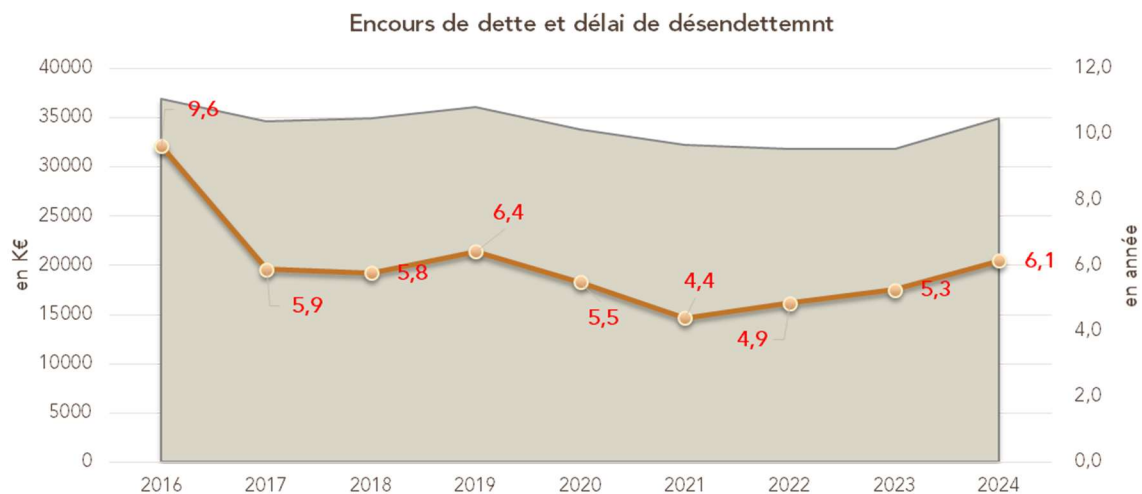
Evolution des dépenses d'équipement et de l'emprunt



Encours de dette au 31.12.2024 et délai de désendettement :

L'épargne brute de la collectivité reste stable et le stock de dette est maintenu à 35 M€.

K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours au 31.12	34 982	36 151	33 870	32 209	31 802	31 867	34 999
Épargne brute	6 061	5 628	6 114	7 395	6 555	6 064	5 697
ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE	5,8	6,4	5,5	4,4	4,9	5,3	6,1



Ce délai de désendettement reste tout à fait correct, bien en deçà de la limite des 12 ans où la situation devient inquiétante pour rembourser la dette avec l'épargne brute.

3.2.2. Les recettes financières :

Le montant des recettes financières est de 7 045 018,47 € dont 5 923 267,15 d'excédents de fonctionnement capitalisés.

Recettes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
FCTVA	1 958 554,00	919 392,00	1 101 866,44	1 197 052	1 044 801,46
Taxe d'aménagement	14 899,33	133 579,43	100 985,55	114 979	52 987,22

3.2.3. Les recettes d'ordre :

Les recettes d'ordre pour 2 890 577,42 € correspondent aux amortissements des biens mobiliers, à des sorties de l'actif de biens suite à des cessions et constatation des plus-values et ont leur compensation en dépense d'ordre de fonctionnement.

Les opérations patrimoniales pour 989 577,59 € correspondent à des intégrations de frais d'études dans l'actif et à des avances forfaitaires sur travaux ; elles ont leur contrepartie en dépenses d'investissement.

RECAPITULATIF DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES EQUIPEMENT	10 811 141,18 €
RESTES A REALISER	14 442 636,12 €
RECETTES FINANCIERES	7 045 018,47 €
RECETTES D'ORDRE	3 880 155,01 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	36 178 950,78 €

Ainsi se clôture le compte administratif 2024, dont les chiffres et les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le comptable public du Service de Gestion Comptable de Périgueux Municipale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le compte administratif 2024, voté par chapitre avec ventilation fonctionnelle, arrêté aux chiffres suivants :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	46 111 390,35	50 487 814,28
Investissement	37 645 272,78	36 178 950,78
TOTAL	83 756 663,13	86 666 765,06